

# LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE DEVIENT **OBLIGATOIRE** DÈS LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026.

Êtes-vous prêts ?

Centravet, vous accompagne  
pour anticiper **cette évolution**.

ENTREPRISES	FACTURES ÉLECTRONIQUES	
	RECEPTION	ENVOI
ETI et Grandes entreprises	<b>OBLIGATOIRE</b> 1 <sup>er</sup> Septembre 2026	<b>OBLIGATOIRE</b> 1 <sup>er</sup> Septembre 2026
PME et Petites entreprises	<b>OBLIGATOIRE</b> 1 <sup>er</sup> Septembre 2026	<b>OBLIGATOIRE</b> 1 <sup>er</sup> Septembre 2027

**Conseil**

Soyez en conformité sur la réception et l'émission  
dès le 1<sup>er</sup> septembre 2026, vous traiterez le sujet en une seule fois.  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2026, **c'est demain !**

Choisir son partenaire

**Conseil**

Choisissez une plateforme agréée  
adaptée à la taille de votre entreprise.

## **Plateforme agréée (PA)**

Organisme agréé par l'État (DGFiP),  
habilité à transmettre les données à  
l'administration fiscale. Intervient éga-  
lement dans les échanges de factures  
électroniques entre entreprises.

## **Solution compatible (SC)**

Outil de gestion de la facturation  
électronique, **obligatoirement relié à  
une plateforme agréée.**  
**Non habilité** à transmettre  
les données fiscales directement.



<https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees>



<https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/pilotage-de-lentreprise/dematierialisation-des-documents/facturation-0>

# CENTRAVET SE PRÉPARE

... et vous ?



## ESKER

**est la plateforme agréée (PA), choisie par Centravet et GMV.**

Projet d'intégration démarré en octobre 2025, prêt pour le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

GMVET proposera une solution de facturation électronique en lien avec la plateforme agréée SEQINO.



Pensez à vous inscrire sur l'annuaire de la facturation électronique (via votre plateforme agréée).



Vidéo sur l'annuaire de la facturation électronique.

## QUELQUES RESSOURCES

### Vidéo explicatives sur la réforme



<https://www.youtube.com/watch?v=gnbHXo3CA-c>

### Livre pdf téléchargeable



[https://www.francenum.gouv.fr/files/2024-01/Version%20202511.%20on-to\\_E-invoicing%20White%20paper\\_FR.pdf](https://www.francenum.gouv.fr/files/2024-01/Version%20202511.%20on-to_E-invoicing%20White%20paper_FR.pdf)

## QUESTIONNAIRE CLIENTS



En flashant ce QrCode, vous serez dirigés vers un questionnaire en ligne.



Par mail

Vous pouvez aussi nous joindre : [contact-facelec@centravet.fr](mailto:contact-facelec@centravet.fr)



Siège social : ZA des Alleux - BP20360 Taden - 22106 Dinan Cedex



Tél. 02 96 85 80 40



[contact@centravet.fr](mailto:contact@centravet.fr)